

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)****Séance du 29 Avril 2026**

Date de
convocation :
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur GIOAN Joseph
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame BAROLLE Monique
Monsieur BALDIN Jean-Luc
Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur BONFILS Olivier
Madame CRESP Maud
Madame DI BARTOLO Claire
Madame GAGLIO Emilie
Madame NANNINI Aurore
Monsieur RAIBAUT Robert
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur LEBEAU Marc

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame FAYOLLE Patricia a fait part de sa volonté de ne pas participer au débat ni au vote de la présente délibération.

Il donne la parole à Madame CRESP Maud pour présenter cette délibération.

Vu l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté forte de la municipalité de structurer et de coordonner des évènements sur la commune pour une meilleur lisibilité,

Madame CRESP Maud chargée de rapporter la délibération fait lecture de la convention et propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention 2026 avec le Comité des Fêtes d'Aspremont (convention en annexe de la présente délibération).
- De valider une subvention de 6500 euros pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention 2026 avec le Comité des Fêtes d'Aspremont (convention en annexe de la présente délibération).
- De valider une subvention de 6500 euros pour l'année 2026.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,
Pascal BONSIGNORE